

## Conseil communautaire du 8 décembre 2009

### **Présents (41) :**

Mrs et Mmes Cabé Robert, Labadie Jean Jacques, Laborde Michel, Bézineau Bernard, Betna Bernard, Baqué Michel, Beyrière Christine, Lagrave Xavier, Leblond Jean Claude, Heuille Philippe, Lalanne Joël, Boulin Thierry, Gaïotti Jacques, Dehez Gérard, Grémiaux Jean Claude, Darricau Hervé, Brèthes Daniel, Labarbe Jean Louis, Barrouillet Corinne, Lalanne Jean Michel, Larrieu Marcel, Lafenêtre Jean, Courrèges Francine, Léon Jean, Brèthes Michel, Baquié André, Raineson Nathalie, Fabères Nadine, Carrère Christian, Saint Germain Dominique, Dimbernath Yves, Doreilh Jean Paul, Laporte Hervé, Lalanne Aline, Darrieutort Michel, Daugreilh Marie Line, Ledoux Francis, Marque Michel, Terrain Benoît, Darracq Annie, Baudot Olivier, Laborde Benoît.

### **Absents représentés :**

Gachie Florence par Betna, Biarnès Thierry par Darricau Hervé, Bernard Michel par Brèthes Daniel, Lion Stéphane par Laporte Hervé, Barros Jean Michel par Ledoux Francis, Michel Alain par Daugreilh Marie Line, Darracq Annie par Baudot Olivier.

Mme Aline Lalanne, Maire de Saint Loubouer, accueille l'assemblée au sein du foyer rural de sa commune.

Elle salue plus particulièrement les élus gersois en soulignant que la fusion des communautés de communes s'était déroulée dans un bon état d'esprit.

Elle dresse ensuite une description du patrimoine historique de sa commune et de son passé industriel récent. La fermeture de l'usine d'ameublement en 2004 a été en partie compensée par l'installation de nouvelles entreprises dans les bâtiments industriels repris par la commune.

Le dynamisme de Saint Loubouer est assuré par la présence de nombreux jeunes couples et une vie associative active (notamment le club de basket et son école).

Elle se félicite de l'intervention de la communauté de communes sur sa commune : aide financière pour la construction de la salle de sports et aménagement d'un point d'accueil halte-garderie dans une ancienne salle de classe.

M. Robert Cabé, Président de la communauté de communes, remercie Mme le Maire pour son accueil et informe l'assemblée de la tenue d'une réunion qui s'est déroulée le 2 décembre 2009 à la Mairie de Barcelonne du Gers.

Cette réunion qui a convié les représentants de l'association des commerçants de Barcelonne, M. Bornencin propriétaire de l'enseigne Centre Leclerc, le conseil municipal de Barcelonne et le président de la communauté de communes avait pour objet de préciser la reconversion des locaux commerciaux aujourd'hui occupés par l'enseigne Leclerc.

M. Bornencin a proposé qu'en substitution de l'activité de commerce alimentaire qui s'installera à Aire sur l'Adour soit installée une surface commerciale de bricolage et que soit maintenue la station service.

Cette proposition a recueilli l'assentiment des représentants de l'association des commerçants et du Conseil municipal de Barcelonne.

M. Grémiaux précise que cette solution aurait pour avantage de maintenir une activité commerciale sur le site (maintien d'un tiers du flux de la clientèle actuelle de l'enseigne centre Leclerc). Ce projet de reconversion pourrait faire l'objet d'un examen en CDAC dans le courant du premier semestre 2010.

Le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2009 à Vergoignan est adopté à l'unanimité.

M. le Président passe à l'ordre du jour :

### **1- Taxe professionnelle unique : approbation du rapport de la commission locale des charges transférées**

M. le Président rappelle la délibération du 8 janvier 2009 portant création de la commission locale des charges transférées, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Cette commission a pour mission d'évaluer les transferts de charges entre l'EPCI et les communes membres dans le cadre de l'application de la TPU. Elle est composée de 19 membres :

Les 17 maires (membres désignés par chacun des conseils municipaux);

- le vice- président de la communauté de communes en charge de l'action économique
- le vice- président de la communauté de communes en charge de la voirie.

Tenant compte des nouveaux transferts de charges voirie, des montants prévisionnels d'attribution ont été proposés lors du conseil communautaire du 27 février 2009 et notifiés aux communes.

Au cours de l'année, la réalité de l'exercice de la compétence justifie une modification des montants prévisionnels pour les communes suivantes : Arblade le Bas, Buanes, Classun, Eugénie les Bains, Latrille, Renung, Saint Agnet, Saint Loubouer, Sarron, Vergoignan et Vielle Tursan :

<b>communes</b>	<b>Attribution de compensation proposée</b>
Aire sur l'Adour	+ 1 233 947
Arblade le Bas	- 11 967
Bahus Soubiran	- 10 200
Barcelonne du Gers	+ 121 264
Bernède	- 11 107
Buanes	-12 510
Classun	- 9 536
Duhort Bachen	- 25 217
Eugénie les Bains	+ 67 168
Gée Rivière	- 4 372
Latrille	- 8 460
Renung	- 27 721
Saint Agnet	+ 37 210
Saint Loubouer	+ 6 766
Sarron	- 4 513
Vergoignan	- 3 477
Vielle Tursan	- 14 342

La commission locale d'évaluation de transfert des charges réunie le 8 décembre à 20 heures dans la salle du conseil de Saint Loubouer a approuvé cette nouvelle répartition de l'attribution de compensation dans le cadre d'un rapport.

Ce rapport, présenté par M. Marcel Larrieu, Vice-président en charge de la voirie, est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Concernant les nouvelles compétences exercées par la communauté de communes, les fauchages des bas-côtés de la voirie communautaire suscite des interrogations.

M. Michel Baqué estime que le nombre d'heures attribué à la commune d'Aire sur l'Adour doit être augmenté. M. Benoît Laborde souligne qu'il est difficile d'évaluer précisément le nombre d'heures de fauchage nécessaires (en raison des aléas climatiques notamment).

M. Larrieu rappelle que le volume des prestations proposées est le produit d'une moyenne du travail réalisé par chaque commune sur plusieurs années.

M. le Président précise que si les montants de l'attribution de compensation calculés pour chaque commune sont figés, la réalisation des travaux jugés nécessaires sur chaque commune peut faire l'objet d'une certaine souplesse après examen en commission voirie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges.

## **2- Voirie : autorisation de signature de convention de mise à disposition de services entre les communes et la communauté de communes**

Marcel Larrieu rappelle que, comme établi lors du conseil communautaire du 27 février 2009, l'exercice de la compétence balayage et déneigement est confiée aux services techniques de chacune des communes membres.

Par ailleurs, les services techniques d'Aire sur l'Adour, Bahus Soubiran, Barcelonne du Gers, Buanes, Classun, Duhort Bachen, Eugénie les Bains, Renung et Sarron assurent les prestations de broyage des accotements pour le compte de la communauté de communes.

Enfin, les communes de Duhort Bachen, Renung et Sarron assurent également des prestations d'épaveuse.

Ces interventions des services communaux au bénéfice de la communauté de communes titulaire de la compétence font l'objet de conventions de mise à disposition de services qui fixent les montants reversés par l'EPCI aux communes :

Communes	broyage accotements		épaveuse		balayage	TOTAL PAR COMMUNE
	Nb H	montant en €	Nb H	montant en €	montant en €	
Aire sur l'Adour	272	13 012,48 €	0	- €	80 000,00 €	93 012,48 €
Arblade le bas	0	- €	0	- €	808,00 €	808,00 €
Bahus Soubiran	62	2 966,08 €	0	- €	497,00 €	3 463,08 €
Barcelonne du G.	16	765,44 €	0	- €	10 785,55 €	11 550,99 €
Bernède	0	- €	0	- €	485,00 €	485,00 €
Buanes	52	2 487,68 €	0	- €	914,00 €	3 401,68 €
Classun	52	2 487,68 €	0	- €	484,00 €	2 971,68 €
Duhort-Bachen	70	3 348,80 €	140	7 869,68 €	761,00 €	11 979,48 €
Eugénie les B.	80	3 827,20 €	0	- €	1 212,00 €	5 039,20 €
Gée-Rivière	0	- €	0	- €	560,00 €	560,00 €
Latrille	0	- €	0	- €	386,00 €	386,00 €
Renung	250	11 960,00 €	120	6 745,44 €	1 337,00 €	20 042,44 €
Saint Agnet	0	- €	0	- €	127,00 €	127,00 €
Saint-Loubouer	0	- €	0	- €	969,00 €	969,00 €
Sarron	18	861,12 €	17	955,60 €	497,00 €	2 313,72 €
Vergoignan	0	- €	0	- €	852,00 €	852,00 €
Vielle-Tursan	0	- €	0	- €	249,00 €	249,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>860</b>	<b>41 142,40 €</b>	<b>277</b>	<b>15 570,72 €</b>	<b>100 923,55 €</b>	<b>157 636,67 €</b>

Des propositions de conventions ont été adressées à chacune des communes membres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise M. le Président à signer les conventions de mise à disposition de services avec chacune des communes concernées.

### **3- Décharge de Subéhargues : autorisation du transfert d'autorisation d'exploiter à la société Paprec**

M. le Président rappelle qu'après appel à candidature, le Conseil municipal d'Aire sur l'Adour a désigné l'entreprise Paprec pour la reprise du site.

Néanmoins, la communauté de communes est l'exploitant en titre du site de Subéhargues et donc seule habilitée à autoriser le transfert d'exploitant.

Afin de compléter le dossier du repreneur, il convient donc de délibérer afin d'autoriser le changement d'exploitant dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 26 octobre 1998, valable jusqu'au 25 juillet 2011.

M. le Président souligne l'intérêt de disposer d'une filière locale pour les déchets professionnels.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- prend acte de la décision du Conseil municipal d'Aire sur l'Adour de céder le site de Subéhargues à l'entreprise Paprec ;
- accepte les conditions de cession ;
- autorise le transfert d'autorisation d'exploiter le site (CET, centre de transit et aire de broyage).

### **4- Pôle Senior : programme des opérations.**

M. le Président rappelle que les avant-projets sommaires ont été approuvés pour les trois opérations prévues :

résidence senior, salle d'animation et restructuration de l'EHPAD.

Le calendrier opérationnel de ces opérations est le suivant :

#### **a) Résidence senior et salle d'animation**

15 décembre 2009	Choix du bureau de contrôle et coordonnateur SPS
	Consultation de l'OPC
15 janvier 2010	Dépôt du permis de construire ; choix de l'OPC
2 <sup>ème</sup> quinzaine janvier 2010	Délibération approuvant l'avant-projet définitif
31 mars 2010	Accord du permis de construire
1 <sup>er</sup> mai 2010	DCE réalisé : consultation des entreprises
2 <sup>ème</sup> quinzaine juin 2010	Choix des entreprises
30 juin 2010	Signature des marchés
1 <sup>er</sup> septembre 2010	Démarrage des travaux
1 <sup>er</sup> mai 2011	Inauguration de la salle d'animation
1 <sup>er</sup> novembre 2011	Installation des locataires de la résidence Senior

## b) Restructuration de l'EHPAD

15 décembre 2009	consultation bureau de contrôle, SPS et OPC
15 janvier 2010	Choix bureau de contrôle, SPS et OPC
15 mai 2010	Dépôt du permis de construire
15 juin 2010	Délibération approuvant l'avant-projet définitif
15 septembre 2010	Accord du permis de construire
15 novembre 2010	Rendu du DCE
15 décembre 2010	Lancement de la consultation des entreprises
15 février 2011	Ouverture des plis
2 <sup>ème</sup> quinzaine mars 2011	Choix des entreprises
Mai 2011	Signature des marchés
2 novembre 2011	Démarrage des travaux
Novembre 2013	Livraison des locaux

## 5- Budget principal décisions modificatives

### a) Actualisation du programme halte garderie

Les consultations ont été menées pour les trois sites retenus.

#### **Saint Loubouer**

Architecte M. Blanquet de Mont de Marsan

Lot	entreprise	Montant HT	Estimatif HT	Options HT
gros oeuvre	Rouable	12 049.31	15 000.00	6 325.05
couverture	Rouable	4 461.83	3 500.00	
menuiserie	Rouable	16 955.78	18 000.00	
plâtrerie isolation	Marque	9 610.20	11 500.00	220.00
peinture sol	Marque	9 173.45	12 900.00	4 338.00
plomberie sanitaire	Rouable	4 536.53	4 000.00	
électricité VMC	Elec service 40	9 136.19	12 553.00	96.75
<b>total</b>		<b>65 923.29</b>	<b>77 453.00</b>	<b>10 979.80</b>

La différence entre le montant prévisionnel et le coût après examen des offres permet de prendre en compte les options qui consistent en des travaux extérieurs pour l'essentiel (toiture, peinture), soit un total de 76 903.09 €.

#### **Bahus Soubiran**

Architecte M. Hirigoyen d'Aire sur l'Adour

Lot	entreprise	Montant HT	Estimatif HT	Options HT
gros oeuvre	Brèthes	11 172.01	14 500.00	
menuiserie	Boussès	14 958.45	11 600.00	
plâtrerie faux plafonds	Marque	1 863.20	2 400.00	1 512.90
peinture sol	Marque	11 220.20	12 600.00	
plomberie sanitaire	Sanit'Adour	3 450.99	3 500.00	
électricité chauffage	Elec service 40	9 151.01	14 250.00	
<b>total</b>		<b>51 815.86</b>	<b>58 850.00</b>	<b>1 512.90</b>

L'estimatif a été revu à la baisse par rapport au projet présenté en juillet (61 759 € HT). Une seule offre a été produite en menuiserie bois, bien que supérieure à l'estimatif, il a été décidé de la retenir.

A l'ouverture des plis, l'économie réalisée par rapport à l'estimatif prévisionnel permet de prendre en compte l'option (modification de la cloison dortoir), soit 1 512.90 € HT pour un estimatif de 2 100 € HT.

### Duhort Bachen

Architecte M. Hirigoyen d'Aire sur l'Adour

Lot	entreprise	Montant HT	Estimatif HT
gros oeuvre	Dupouy	7 724.30	7 500.00
menuiserie	Boussès	14 469.75	11 100.00
plâtrerie faux plafonds	Marque	5 559.90	6 700.00
peinture sol	Marque	10 666.25	10 600.00
plomberie sanitaire	Sanit'Adour	2 986.82	2 600.00
électricité chauffage	Elec service 40	8 599.63	13 550.00
<b>total</b>		<b>50 006.65</b>	<b>52 050.00</b>

L'estimatif a été revu à la baisse par rapport au projet présenté en juillet (67 473 € HT). Il a été décidé de retenir les entreprises les moins disantes sur les lots menuiserie bois et plomberie bien que supérieures à l'estimation du maître d'œuvre. Concernant le lot peinture, nous attendons des justificatifs de la part de l'entreprise moins disante. Le tableau prend en compte le montant de l'offre classée en seconde position. Le montant des marchés reste néanmoins inférieur au coût prévisionnel des travaux établi par le maître d'oeuvre.

Tenant compte du montant définitif des travaux, M. le Président propose de modifier le montant de l'opération prévu dans le cadre du BP 2009.

Dépenses TTC		financement	
travaux	96 978	Subventions sollicitées auprès de la CAF des Landes, de la MSA et du Conseil général des Landes	156 703
honoraires	8 893		
frais d'insertion	317		
<b>Total St Loubouer</b>	<b>106 188</b>		
travaux	58 528	FCTVA	36 269
honoraires	6 757		
<b>Total Bahus</b>	<b>65 285</b>	<b>Total recettes</b>	<b>192 972</b>
travaux	56 821	Communauté de communes	41 299
honoraires	5 977		
<b>Total Duhort</b>	<b>62 798</b>		
<b>Total des dépenses</b>	<b>234 271</b>	<b>Total du financement</b>	<b>234 271</b>

#### b) Aides tempête Klaus

Par ailleurs, le Conseil général des Landes a notifié l'accord de financements dans le cadre du fonds solidarité tempête :

9 784.18 € en fonctionnement pour travaux de curage et d'élagage

40 264.80 € en investissement pour la réfection d'ouvrage d'art et de la bande de roulement.

M. le Président propose d'inscrire ces recettes qui ne sont pas prévues dans le budget primitif 2009, sachant qu'une partie de la subvention d'investissement, 27 892 € sera reversée au budget annexe ZAC pour la réfection du pont du Parabère (accès à l'échangeur).

**c) Subventions de la CAF du Gers et reversement à la Halte garderie « Les Jardins à malices »**

La CAF du Gers a versé 21 855 € à la communauté de communes. Je vous propose d'inscrire cette recette non prévue dans le cadre du BP 2009.

Sur la base de cette recette, M. le Président propose de reverser un montant de 13 216 € à l'association « les jardins à malices » qui vient compléter la subvention initialement prévue de 9 284 € et nettement sous évaluée suite à une erreur de l'association.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve ces décisions modificatives budgétaires proposées.

**6- Budget annexe « Bâtiment Hébergement Dépendance »**

Faisant suite à la réalisation en cours des travaux de rénovation des cuisines, une première décision modificative a été prise afin d'augmenter les crédits en dépenses pour financer les travaux de restructuration des cuisines et d'augmenter les recettes (DDR et FCTVA).

La nécessité de réaliser des accès aux balcons aux normes impose de nouvelles dépenses finançables par la Dotation de Développement Rural.

Il est nécessaire de procéder à un emprunt de 96 434 € pour compléter le financement de l'opération.

**Budget annexe « Bâtiment Hébergement Dépendance »**

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
article	libellé	BP 2009	article	libellé	BP 2009
63512	Taxes foncières	9 623		Participation RPA concours	23 770
6611	Intérêts des emprunts	59 538	74	DDR	80 111
6611	Remboursement intérêts au budget principal	20 618	752	Loyer payé par l'EHPAD	217 396
023	Virement à l'investissement	231 498			
	<b>Total</b>	<b>321 277</b>		<b>Total</b>	<b>321 277</b>
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
23	Travaux	257 909	1323	Reversement subventions du budget principal	166 037
23	Honoraires archi travaux	26 509			
23	SPS bureau contrôle	2 680			
	<b>Sous total travaux 2009</b>	<b>287 098</b>			
23	Frais concours architecte	87 524		Emprunt	96 434
23	Honoraires archi projet	22 789			
	<b>Sous total projet extension</b>	<b>110 313</b>			
23	Remboursement frais au budget principal	17 213	021	Virement de S. fonctionnement	231 498
6611	Remboursement capital au budget principal	34 745			
6611	Capital des emprunts	106 127		FCTVA	61 527
	<b>Total</b>	<b>555 496</b>		<b>Total</b>	<b>555 496</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les décisions modificatives budgétaires proposées.

## **7- Projet de médiathèque : bilan de la réunion d'information du 24 novembre 2009**

M. le Président fait un compte-rendu synthétique de la réunion.

Faisant suite à la présentation du diagnostic du cabinet Convergence qui a dressé un état de la lecture publique sur le territoire communautaire et des enjeux de la création d'une médiathèque, les élus présents du Conseil municipal d'Aire sur l'Adour et du Conseil communautaire ont unanimement confirmé l'intérêt de donner une dimension intercommunale à ce projet.

Ils ont fait deux propositions :

- que l'étude de faisabilité initialement prévue sur un périmètre communal soit élargie à l'ensemble du territoire communautaire. La commune d'Aire sur l'Adour acquittera la totalité du coût de l'étude ;
- qu'une commission spécifique à ce projet soit mise en place, associant élus et responsables des différents sites existant de lecture publique.

L'assemblée propose la composition suivante :

Bézineau Bernard, Courthiade Françoise (Duhort Bachen), Gaïotti Jacques, Grémiaux Jean Claude, Labarbe Jean Louis, Plotka Michel (Saint Loubouer).

Il est précisé que la composition de ce groupe de travail reste ouverte.

## **8- Questions diverses**

### Documents d'urbanisme

M. Doreilh propose que les communes qui envisagent de réaliser des documents d'urbanisme et qui n'ont pas encore mandaté de prestataires fassent une consultation commune. Il sollicite l'appui administratif de la communauté de communes.

M. le Président lui confirme le principe d'une assistance de la communauté de communes pour une telle démarche et demande quelles seraient les communes intéressées.

Les communes suivantes confirment leur intérêt :

St Agnet et Sarron en 2010, Bahus Soubiran et Latrille en 2011.

M. le Président demande aux communes intéressées de prendre contact avec M. Doreilh afin de planifier une démarche collective début 2010.

### Polyclinique « Les Chênes »

M. Gaïotti demande quand sera organisée la réunion d'information initialement prévue fin 2009.

M. le Président lui répond que cette réunion ne se tiendra pas avant fin janvier 2010, tenant compte des négociations en cours avec l'hôpital Layné.

### ADSL

M. Ledoux rappelle qu'il existe encore des zones d'ombre sur le territoire communautaire, notamment à Sarron et qu'une démarche devait être entreprise au niveau communautaire.

M. le Président confirme la proposition de l'organisation d'une réunion avec France Télécom. Il s'engage à la mettre sur pied dans le courant du premier trimestre 2010.

### Proposition d'une motion sur la réforme territoriale

M. le Président rappelle le contexte législatif et le débat tenu lors de la séance du 28 septembre à Vergoignan. Il propose l'adoption de la motion suivante élaborée par l'Association des petites villes de France :

« Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la proposition de motion élaborée par l'Association des petites villes de France,

Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune et leurs regroupements constituent « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité », au carrefour de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif aux collectivités territoriales préparé par le Gouvernement prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées ;

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir, alors même que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus, dans les territoires, au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée, et alors même que les collectivités locales sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garantes des investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

Le Conseil communautaire :

- AFFIRME son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;
- FORMULE le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;
- EXPRIME son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;
- SOUHAITE que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires.
- APPELLE le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve à la majorité cette motion (40 voix pour, une abstention : Michel Brèthes).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.